COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF
Procès- Verbal du conseil municipal du 2 JUIN 2026

Présents : Bauduret Cloé, CRETIN Christian, VETTORELLO Sophie, MENIGOZ Mathieu, BOURDICHON Mathilde, BRETON Nicolas, PROST Julien, FRANCOIS Marine, GENESTE DECONFON Zélie, BRUILLOT Maxime, GREMION Karine, EPAILLY Stéphane, ARROYO Gema.

Absents excusés : ARBEZ André (pouvoir à Maxime BRUILLOT), ROB Manon (pouvoir à Sophie VETTORELLO)

M. MENIGOZ Mathieu a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du PV précédent
- ✓ Compte-rendu des commissions
- ✓ Vote du programme forestier 2026.
- ✓ Modification du projet de création de l'aire de jeux.
- ✓ Devis installation grille évacuation eaux pluviales grande rue.
- ✓ Etude des devis et demande de subvention de remplacement chaudière 22 rue des Saillards.
- ✓ Vente de la parcelle ZE 264.
- ✓ Demande d'achat des parcelles ZI 1 et 2
- ✓ Devis étanchéité de la Fontaine Napoléon
- ✓ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commissions :

- Commission Bois Agriculture : Les points seront abordés dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour.
- Commission Vie Locale : Une réunion a eu lieu concernant l'organisation de la fête.
- Commission Petite enfance : Une réunion sera programmée courant juin.
- Commission Travaux **:** La commission s'est réunie pour discuter du remplacement de la chaudière du 22 rue des Saillards et du changement d'une grille dans la grande rue.

3. Vote du programme forestier 2026 :

M. Julien Prost présente les devis modifiés pour les travaux sylvicoles, l'objectif étant de na travailler les parcelles forestières que sur les zones utiles.

- Attributions des travaux du programme 2026 :
 - ✓ Travaux sylvicoles des parcelles 107, 109, 137 : attribués à Félix Christophe pour un montant de 7 039,45 € HT.
 - ✓ Travaux sylvicoles de la parcelle 110 : attribués à la Forêt Jurassienne pour un montant de 3 800 € HT.
 - ✓ Travaux d'entretien du parcellaire des parcelles 111, 227 : attribués à la Forêt Jurassienne pour un montant de 1 365 € HT.

- Achat de parcelles boisées : Après visite sur le terrain de certains membres de la commission, la proposition d'achat de parcelles boisées de l'indivision Pernod : ZK28, ZK42, C222 pour un montant total avoisinant de 18 760 € est refusé. Le conseil municipal a voté contre cet achat, compte tenu de la crise des scolytes et du prix jugé trop élevé par 10 voix contre, 5 abstentions.

4. Modification du projet de création de l'aire de jeux :

Le dossier DETR déposé en 2025 a été revu par les nouveaux élus, afin d'améliorer la qualité et la sécurité de l'espace . Les modifications incluent :

- Installation de jeux plus adaptés aux enfants de maternelle et primaire et fournis par une entreprise locale.
- Clôture complète de l'espace.
- Plantation de deux arbres pour créer un îlot de fraîcheur.

Madame le maire a informé que le dossier a été mis à jour. Une réponse est attendue fin juin/courant juillet. Une demande de subvention auprès de la CAF est également en attente.

5. Installation d'une grille d'évacuation

Suite à la décision du 9 avril 2026 de faire chiffrer un caniveau plus grand, un devis de l'entreprise S.A. Lançant TP a été présenté pour une grille de 300 x 300 afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales lors de fortes pluies. Le devis d'un montant de 3 810 € HT est adopté à l'unanimité.

6. Remplacement de la chaudière du 22 rue des Saillard :

La commission travaux propose l'installation d'une chaudière à bois déchiqueté, qui répond au choix d'une solution durable et économique à long terme.
Le projet total est estimé à 42 034 €. Un silo de 60 m³ sera aménagé dans l'ancienne cave. Une demande de subvention de 20 000 € a été déposée auprès de l'ADEME (fonds de chaleur).
Le débat porté sur l'approvisionnement des plaquettes, qui seront, dans un premier temps, achetées à M Alexandre Guy. Le conseil valide le principe du remplacement par une chaudière à bois déchiqueté. L'acceptation formelle des devis est conditionnée à la réception de l'accusé-réception de la demande de subvention (14 voix pour, 1 abstention).

7. Vente de la parcelle ZE 264 :

Suite au désistement du précédent acquéreur, M. Fetaimia Ahmed a fait une offre d'achat pour la parcelle au prix de 30 000 €. Le conseil municipal accepte la proposition. Le compromis de vente devra être signé avant la fin du mois de juin.

8. Demande d'achat des parcelles ZI1 et ZI2 :

Madame Sonia CARREY souhaite acquérir ces parcelles pour pérenniser son projet d'installation agricole (élevage de poules), suite à un chiffrage de 8 000 € pour la viabilisation (eau, électricité).
Le conseil est favorable à la vente mais souhaite conserver une partie du terrain pour la réserve de défense incendie et le stockage de bois. Il est décidé de mandater un géomètre pour chiffrer le bornage de la parcelle à conserver avant de fixer un prix de vente.

9. Étanchéité de la fontaine Napoléon

La fontaine, qui fuit depuis plusieurs années, n'est plus en eau. Des devis ont été demandés pour la réfection de l'étanchéité (par rejointement et bouchage des fissures), la pose d'un revêtement hydrofuge et le nettoyage (sablage). Un dossier de subvention a été déposé auprès du parc du PNR.

10. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Une liste de noms proposés par les conseillers sera transmise aux services fiscaux pour la désignation des membres titulaires et suppléants.

11. Désignation de la commission d'appel d'offres (CAO) :

Le conseil municipal procède à l'élection de la liste suivante à l'unanimité.
Titulaires : Cretin Christian, Vettorello Sophie, Ménigoz Mathieu
Suppléant : François Marine, Bruillot Maxime, Breton Nicolas.
Mme le Maire est membre de droit de cette commission.

12. Désignation du délégué à l'AFN (Agence France Locale) :

Le conseil municipal désigne les représentants suivants :

- ✓ Titulaire **:** Mme Cloé Bauduret
- ✓ Suppléant **:** M. Mathieu Ménigoz

13. Questions diverses :

A la demande des professeurs des écoles, le Conseil alloue une enveloppe de 200 € par classe pour l'achat des méthodes conformes aux nouveaux programmes.
La séance est levée à 22h45.